

SEANCE du 29 septembre 2025

Sous la présidence de M. NEDJAR, Maire

Présents : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, M. DADDA, M. EL HAJOUÏ, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme BOCK, M. RUBANY, Mme NAZEF, M. BUISINE, M. BIRACH, M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. LAGEDAMON, M. MAILLARD, M. BOUTRY, M. SAHED, M. PEULVAST

Excusés et ont donné procuration : Mme EL MANANI à Mme GOMEZ, M. POËSSEL à M. BOURÉ, M. PROD'HOMME à M. FLORIN, M. NITOU SAMBA à M. DADDA, Mme BOULET à Mme EL HAJOUÏ, Mme DIALLO à M. RUBANY, M. OLIVIER à M. MENIRI, Mme CETINKAYA à Mme TIZNITI, Mme UMAKANTHAN à Mme MACKOWIAK, M. MILLET à Mme NAZEF, M. DUPRAT à Mme LAGEDAMON, Mme LE LEPVRIER à Mme DUMOULIN

Secrétaire de séance : Mme Sofia NAZEF

Objet : Renouvellement de la convention territoriale globale « CTG » pour la période 2025/2028

Madame TIZNITI expose :

Dans le cadre de la relation partenariale existante entre la CAF des Yvelines et la Ville de Limay, il a été signé en 2021 une convention dénommée Convention Territoriale Globale (CTG) pour une durée de quatre années (2021/2022/2023/2024).

Fin 2024/début 2025 il a été procédé, en respect des engagements du conventionnement, à la mise en place d'une démarche d'évaluation. Celle-ci avait pour objectif de préparer une nouvelle convention (pour les années 2025/2026/2027/2028).

A l'issue de ces travaux, un rapport d'évaluation et une proposition de plan d'action ont été présentés, partagés et validés par l'ensemble des partenaires institutionnels engagés dans le conventionnement (Préfecture, GPSEO, Département) lors d'un comité de pilotage CTG le jeudi 11 septembre dernier.

Il a été souhaité par la municipalité et ses partenaires de faire évoluer le plan d'action de la CTG pour une meilleure adéquation avec les besoins. Ainsi, le nouveau plan d'action sera doté de 5 axes :

- Axe mise en œuvre et suivi de la CTG
- Axe petite enfance
- Axe enfance jeunesse
- Axe parentalité
- Axe animation de la vie sociale

Les évolutions présentées ainsi que le plan d'action seront mises en oeuvre progressivement sur le temps du conventionnement (2025/2026/2027/2028).

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Madame TIZNITI,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) proposée pour la période 2025/2026/2027/2028.

Article 2 : D'APPROUVER le contenu de la nouvelle Convention Territoriale Globale pour la période 2025/2026/2027/2028.

Article 3 : D'AUTORISER M. le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires pour la mise en œuvre de la CTG et à prendre les mesures budgétaires appropriées pour son exécution,

Article 4 : DE SOLLICITER le soutien financier et technique de la CAF,

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et ans susdits et ont signé les membres présents.



Le Maire,

D. NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Affichée le 07 OCT. 2025

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Renouvellement de la convention territoriale globale "CTG" pour la période 2025-2028

Date de transmission de l'acte : 07/10/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 07/10/2025

Numéro de l'acte : delib-73-2025 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20251007-delib-73-2025-DE

Date de décision : 07/10/2025

Acte transmis par : Corinne STIGER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats